

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Délibération
n° 2018.10.349

**Modernisation du
système billettique
du service public de
mobilité : évolution
du ticket virtuel sur
mobile et opérations
commerciales**

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 octobre 2018**

Secrétaire de séance : Jean-Marc CHOISY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLoux, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Fabienne GODICHAUD à Anne-Marie BERNAZEAU, Elisabeth LASBUGUES à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Annie MARAIS à André LANDREAU, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Danielle CHAUVET, Bernard CONTAMINE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2018**DELIBERATION
N° 2018.10.349**

MOBILITES

Rapporteur : **Madame DE MAILLARD****MODERNISATION DU SYSTEME BILLETTIQUE DU SERVICE PUBLIC DE MOBILITE :
EVOLUTION DU TICKET VIRTUEL SUR MOBILE ET OPERATIONS COMMERCIALES**

GrandAngoulême a décidé de moderniser la billettique de son service public de mobilité. Dans ce cadre, un nouveau système sera mis en service en 2019 avec des solutions modernes permettant de faciliter l'accès au titre de transport.

A l'occasion de la mise en place de cette nouvelle billettique, il est souhaitable **de faire évoluer le dispositif « ticket virtuel »**. Considérant que l'application existante est vieillissante et présente des dysfonctionnements, il est proposé de remplacer cette dernière par l'application « TixiPASS qui permet d'offrir à minima les prestations actuelles et garantir la possibilité d'évoluer vers des options supplémentaires. Cette solution apparaît comme une solution adaptée et soutenable financièrement :

- Accès à différents réseaux dans une logique d'intermodalité
- Évolution possible vers un QR code valable à bord des bus afin de permettre de disposer des statistiques localisées de validations.
- Abonnement de 2 280 € HT par an (pris en charge financièrement par la STGA sans incidence sur le forfait de charges annuel)
- Frais de commissions dont le coût est estimé à 1 500 € TTC par an et qui sera répercuté sur le forfait de charges annuel dans le cadre du prochain avenant au Contrat d'obligation de service public
- Cette application serait testée pendant une période de 3 ans.

Par ailleurs, **pour garantir la poursuite des opérations commerciales, il est proposé d'adapter la gamme tarifaire** à compter de la mise en place de la billettique de la manière suivante :

- support Carte Sans Contact gratuit dans la limite de 600 cartes par an, pour les opérations "malin le bus" et « carte gratuite"
- support Carte Sans Contact gratuit pour les élèves de CLIS, EREA, SEGPA (environ 200 par an)
- support Carte Sans Contact gratuit pour les bénéficiaires de dispositif de gratuité
- support Billet Sans Contact gratuit dans la limite de 1600 BSC par an pour les opérations "séniors", "parrainage", "nouveaux arrivants", "Malin Le bus", "Challenge de la mobilité", "Kit de secours", "ticket sympa"
- titre « Groupe 2 à 5 Voyageurs » gratuit dans la limite de 50 titres / an pour les opérations « Malin Le bus » et « Séniors »
- titre « Groupe 6 à 10 Voyageurs » gratuit dans la limite de 250 titres / an pour les opérations « Malin Le bus » et « Séniors »
- titre « 1Voyage » gratuit dans la limite de 1300 titres / an pour les opérations « nouveaux arrivants », "parrainage", "Challenge de la mobilité", "ticket sympa"
- titre « 1Voyage » à 1€ dans la limite de 40 000 titres / an pour autres opérations commerciales dont tickets shopping
- titre « 1Voyage » à 0,50€ dans la limite de 30 000 titres / an pour titres FIBD
- support BSC et titre pass 24h gratuit pour l'opération « Challenge de la mobilité » pour les participants au challenge (liste fournie par GA)
- titre « Dépannage » gratuit sur présentation simultanée du ticket dépannage acheté dans le bus et de la CSC valide (remboursement du titre dépannage suite à problème technique CSC dans les bus)

Ces opérations commerciales pourront être proposées dans la limite de 65 k€/an.

Vu l'avis favorable de la commission finances responsabilités sociétales du 10 octobre 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER :

- une évolution du ticket virtuel via l'application tixipass avec ajustement du forfait de charges lors du prochain avenant au contrat pour intégrer le coût des commissions relatives à cette application
- une adaptation de la gamme tarifaire à la mise en service de la billettique pour les opérations commerciales mentionnées précédemment.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 24 octobre 2018	<u>Affiché le :</u> 24 octobre 2018